



N° 396 - Décembre 2019
PRIX : 2€



Jeudi 9 janvier 2020 : grève nationale unitaire

Pour nos retraites, pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour nos élèves.

Une profession forte, c'est une profession organisée. Faisons vivre des sections syndicales SNES-FSU partout

EDITO

Confrontée à une réforme systémique des retraites qui amputerait de 30 % les pensions des professeurs, CPE, PSYEN et autres personnels de l'Éducation Nationale, la profession a fortement répondu à l'appel du SNES et de la FSU, des organisations syndicales, en décembre. Une grève historique le jeudi 5 décembre, trois grèves majoritaires, des reconductions dans de nombreux établissements, et un bouillonnement sur le terrain sans précédent depuis 2003 ! L'opinion publique comprend bien que nous demandions le maintien de la règle de calcul des six derniers mois. Ce projet Macron-Philippe doit être abrogé. S'il y a lieu d'harmoniser les régimes de retraites pour plus de justice sociale, cela doit se faire par le haut !

Entêté, doctrinaire et pyromane, Jean-Michel Blanquer a choisi d'ouvrir un deuxième front contre la profession : au prétexte d'une hypothétique revalo-

risation (qui couvrirait à peine l'inflation prévue d'ici 2037), il annonce l'équivalent d'un sous-statut pour les jeunes, fait de plus d'heures devant élèves, de moins de congés, d'annualisation du temps de travail, d'élargissement des missions, de primes au mérite, d'une pression managériale accrue, d'une disparition des garanties collectives et de la démocratie sociale. Quel métier dessine-t-on, et ce alors qu'on ne parvient déjà pas à recruter les nouveaux enseignants dont le service public a besoin ? Nous exigeons des augmentations de salaire immédiates et sans condition !

Troisième front, la rentrée scolaire 2020 se prépare sous les pires auspices, avec l'annonce de deux (2 !) emplois supplémentaires pour accueillir 1700 élèves de plus, quand il en faudrait 140 ! L'avalanche de réformes Blanquer qui n'ont d'autre effet que de saborder le service public doit être stoppée : lycée à la carte,

parcoursup, baccalauréat en contrôle continu, entretien d'embauche à l'oral du concours, orientation scolaire, pression managériale, dynamitage de la démocratie sociale dans l'éducation...

C'est la raison pour laquelle nous appelons à reprendre l'action au plus haut niveau dès la reprise de janvier, avec une grève stratégique le jeudi 9 décembre. Pour nos retraites, pour nos salaires, pour nos statuts, pour nos conditions de travail, pour nos élèves, rien ne sera plus comme avant dans l'Éducation ! A commencer par les épreuves du baccalauréat en contrôle continu E3C qui ne sauraient avoir lieu en janvier.

Tous dans l'action, pour gagner sur les retraites, faire reculer ce gouvernement, et revenir sur les réformes Blanquer imposées au pas de charge au cours des deux dernières années !

Laurent Tramoni



Préparation de la rentrée : Mode d'emploi

Au printemps 2019, le SNES-FSU Aix-Marseille et le SNPDEN-UNSA Aix-Marseille ont échangé sur le fonctionnement des CA dans la phase de préparation de rentrée. Sans éteindre les controverses sur la lecture des textes officiels, les échanges ont permis de convenir que la pratique décrite ci-après pouvait guider les membres des CA.

Après instruction préalable des documents relatifs à la préparation de rentrée (comportant a minima l'organisation envisagée des structures classes, les besoins afférents par discipline et la description des apports disciplinaires), conformément aux articles R 421-2 et R 421-20 du Code de l'Éducation, compte tenu des éléments connus à ce moment de l'année scolaire et avant la tenue des instances paritaires académiques, le CA se prononce sur une proposition initiale de répartition de la DGH présentée par le chef d'établissement, celle-ci comprenant l'organisation en classe et groupes d'élèves, ainsi que les modalités de répartition de ceux-ci, et la répartition entre les disciplines des moyens d'enseignement délégués à l'établissement (heures postes et HSA).

En cas de vote négatif, une seconde proposition actualisée sera soumise pour délibération finale lors d'un CA suivant.

En cas de vote positif mais d'évolutions notables de la dotation et de sa répartition, une délibération modificative est soumise au dernier CA de l'année scolaire.

En complément et en cohérence avec le projet de répartition de la DGH présenté lors de ces CA, le CA émet ensuite un avis sur les propositions faites à ce stade de l'année par le chef d'établissement aux autorités académiques en matière de supports postes (ouverture, fermeture, CSR, CSD, moyens provisoires, FSTG,...) étant entendu que les décisions finales relèvent de la compétence du Recteur.

Par ailleurs et conformément au 3^{ème} alinéa de l'article R 421-23 du Code de l'Éducation, « le CA peut à son initiative, adopter tous vœux sur les questions intéressant la vie de l'établissement ».

Préparation de la rentrée scolaire 2020 :

Nouvelle dégradation dans les collèges et les lycées de l'académie

Mercredi 18 décembre 2019, le ministère a annoncé la répartition des emplois d'enseignants dans les collèges et les lycées pour la rentrée scolaire 2020. L'académie d'Aix-Marseille, bien que confrontée à une augmentation des effectifs scolarisés depuis plusieurs années, subira à nouveau une dégradation des taux d'encadrement des collégiens et des lycéens.

Seulement 2 emplois d'enseignants supplémentaires sont alloués à l'académie qui devrait scolariser 1669 élèves de plus (l'équivalent de trois collèges). Pour maintenir un taux d'encadrement stable, il faudrait 140 enseignants de plus. Si l'on devait compenser le déficit accumulé depuis 2017, il faudrait allouer 420 postes d'enseignants en plus à l'académie.

La situation sociale de nos élèves et les disparités géographiques fortes (zone urbaine marseillaise, mais aussi territoires ruraux et de montagne) supposeraient un effort conséquent que le ministère de Jean-Michel Blanquer n'a jamais consenti depuis l'élection d'Emmanuel Macron.

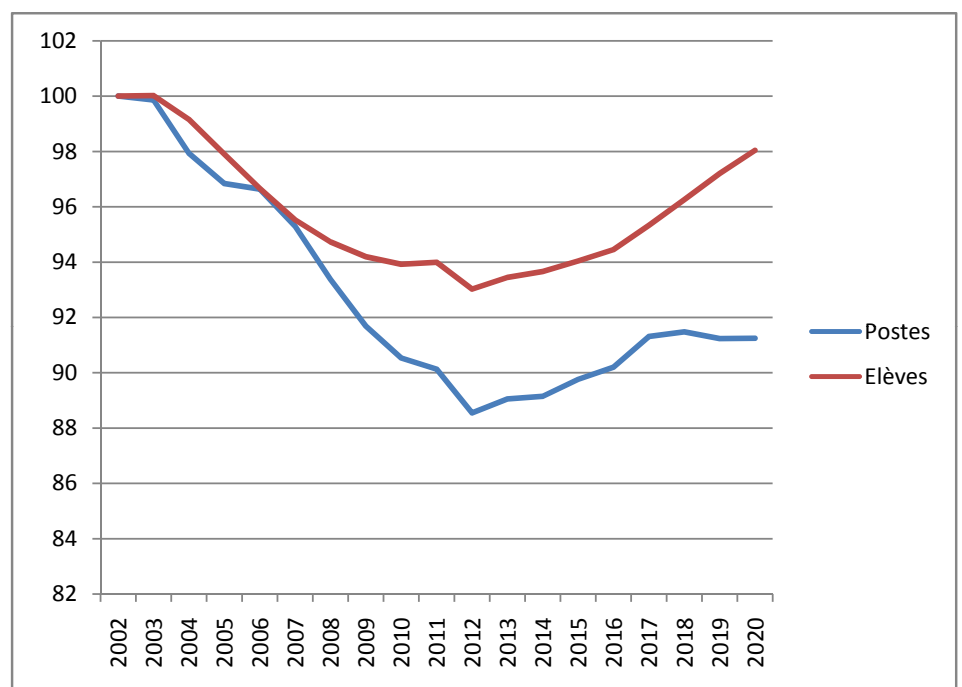
Il faut s'attendre à ce que la montée en classe de Terminale de la réforme du Lycée se traduise par de nouvelles suppressions de postes.

En outre, le ministère a décidé de ne pas répartir 350 emplois gardés en réserve, au-delà des 440 suppressions d'emplois budgétées. Cela est inadmissible car les besoins sont déjà connus et répertoriés. Par nos actions de janvier nous devons contraindre le ministère à implanter ces emplois sans attendre dans les académies.

Crise sur le gâteau, alors que les taux d'encadrement des élèves se dégradent sur le terrain, le ministère a décidé de convertir 30 emplois d'enseignants en emplois d'inspecteurs, montrant bien ainsi que sa priorité va bien plutôt à l'encadrement hiérarchique des professeurs qu'à l'amélioration du service rendu sur le terrain.

Le contexte social est pourtant marqué par un puissant mouvement face aux choix politiques du gouvernement et à son projet de réforme des retraites qui cristallise aujourd'hui tous les mécontentements (rémunérations, reconnaissance professionnelle, conditions de travail...). Le gouvernement choisit de ne pas répondre aux légitimes revendications d'amélioration de nos conditions de travail, de nos salaires et de nos retraites.

Dans ces conditions, le SNES et la FSU maintiennent leur appel à poursuivre et amplifier le mouvement social en cours.



Évolution comparée du nombre de professeurs et du nombre d'élèves dans les collèges et les lycées de l'académie d'Aix-Marseille depuis 2003



Retraite à points, retraite en moins !

Les annonces du gouvernement sur la réforme des retraites n'ont fait qu'amplifier la colère des enseignants en première ligne face aux attaques sur le statut. Tous seront perdants : ceux qui partiront avant 2022 ne subiront pas la réforme systémique et le calcul de leur pension ne sera pas modifié, mais le blocage du financement des retraites à 14% du PIB et la volonté affichée de maintenir le système « à l'équilibre » conduira inévitablement à la baisse généralisée des pensions. Ceux qui sont nés avant 1975 sont présentés par le Premier Ministre comme n'étant pas concernés par la réforme. C'est faux : s'ils n'entrent pas dans le système par points, ils subiront néanmoins la décote liée à l'âge pivot. En effet, cette mesure d'âge s'appliquera dès 2022, à 62 ans et 4 mois, pour atteindre 64 ans en 2027. Pour les générations nées à partir de 1975, ce sera la double peine : droits acquis dans le régime actuel et bascule dans le nouveau système en 2025. Enfin les plus jeunes, nés à partir de 2004 feront la totalité de leur carrière dans le système par points, perdant ainsi environ 30% de pension par rapport à leurs parents et grands-parents. Interruptions de carrière, temps partiel, salaires inférieurs tout au long de la carrière (12% dans la fonction publique), les femmes seront les grandes perdantes et les 5% annoncés dès le premier enfant ne compenseront même pas la perte des bonifications liées à la maternité. Quel que soit le biais par lequel on aborde la question, la réforme n'est porteuse que de régressions pour tous et toutes.

Statut, Code des Pensions : même combat !

Dans la doxa néo-libérale, la retraite n'est pas considérée comme un droit pour les salariés, mais comme une forme d'épargne individuelle, -chacun se constituant sa cagnotte de points, sans garantie sur leur valeur au moment du départ-, voire comme une assistance consentie par l'État. Pour les fonctionnaires, ce serait la fin du Code des Pensions Civiles et Militaires, élément fondamental du statut : disparition des repères collectifs garantis par un système à prestations définies, fin du calcul de la pension sur l'indice des six derniers mois. La bascule dans un système à cotisations définies qui intègre tous les salaires dans le calcul de la pension, sans garantie sur la pension servie à la retraite est un recul majeur et inacceptable pour les fonctionnaires. Les annonces du premier Ministre ont été suivies de celles du ministre Blanquer faisant de la réforme des retraites une « l'opportunité historique... pour redéfinir le métier enseignant » : augmenter le temps de service, diminuer les vacances, multiplier les tâches, bref alourdir notre charge de travail, comme condition à une hypothétique revalorisation, sans doute fondée sur le « mérite ». A l'heure où les conditions de travail se dégradent, où la souffrance au travail s'exprime au quotidien, cela sonne comme une provocation de plus. Pas question de travailler plus pour « retraiter moins »!

E3C : Le crash test ?

Génération crash test. C'est ainsi qu'on pourra nommer les élèves nés entre 2003 et 2004, qui auront connu la réforme du collège décidée en mai pour septembre, essuyé les plâtres de la voie générale sans séries, avalé des nouveaux programmes infaisables et élitistes, et qui devraient passer dans moins d'un mois leur première épreuve de baccalauréat, les E3C.

Rien n'est prêt ! Et ce n'est pas seulement le SNES-FSU qui le dit : la FCPE s'en est alarmée, et les courriers plus ou moins publics du SNPDEN, syndicat majoritaire des chefs d'établissement, fleurissent. Le dernier annonçant même une catastrophe industrielle à prévoir. C'est inhabituel !

Les E3C sont emblématiques du changement de paradigme que constituent la série de réformes qui a touché le second degré : des épreuves locales et précoces, destinées à alimenter la sélection des élèves à l'entrée dans le supérieur. Un baccalauréat devenant un « certificat de fin d'étude », sans valeur véritable de diplôme national, soumis aux logiques locales voire subjectives. Des enseignants évaluant en continu, contraints à des progressions imposées. Des élèves soumis en permanence à la pression de la compétition, privés du temps d'apprendre.

Le SNES-FSU appelle les collègues à ne pas participer à cette trahison de l'esprit du service public d'éducation. Parce que nous ne renonçons pas à nos métiers, ni à l'ambition d'amener le plus grand nombre d'élèves aux études et aux qualifications, nous refusons de faire passer les E3C.

Choix des sujets, organisation des épreuves, corrections, à tous les niveaux, par nos actions de refus, au besoin en recourant à la grève, empêchons le massacre !

Caroline Chevê





Fédération Syndicale des Bouches-du-Rhône

BLAISE
RETRAITÉ

Fédération Syndicale des Bouches-du-Rhône

1000 SALAIRES
POUR MA BREVETÉ
EN PLUS LA TETE?

CLG CRISTEAU
en Lutte

NELSON MANDELA
LYCÉE en COLÈRE!

SNES

FLP CRISTEAU
EN LUTTE!

LYCÉE SAINT-EX
EN LUTTE

LYCÉE
40 TEARS

ST-AL
TOUS LES
EMPLOIS
PUBLICS
SANS LES



Décembre 2019 :
« Arrière, Blanquer ! »



SNES et FSU : défense individuelle et transformation sociale

Le SNES-FSU est un syndicat à la fois efficace dans la défense individuelle des personnels, pour leurs mutations et leurs carrières, et porteur de valeurs de progrès et d'humanisme.

Syndicat majoritaire, le SNES-FSU est l'outil que la profession se donne pour porter son ambition d'une démocratisation exigeante du second degré, considérant que tout élève est éduicable et a les capacités d'accéder à une culture commune ambitieuse. Lutter contre l'échec scolaire sans en rabattre sur les contenus et sur l'ambition des dispositifs pédagogiques, amener le plus grand nombre au niveau du baccalauréat, œuvrer pour l'élévation générale des qualifications de la population, telle est l'ambition qui rassemble les syndiqués du SNES-FSU. Cette ambition serait hors de portée sans un corps enseignant, des personnels de vie scolaire et d'orientation, bien formés, qualifiés et reconnus dans leur professionnalisme et dans leur identité de métier. C'est la raison pour laquelle le SNES-FSU est porteur d'une conception exigeante du statut des enseignants : cadres A de la fonction publique de l'Etat, concepteurs de leur enseignement, bénéficiant d'une liberté pédagogique individuelle et collective dans la conduite de ceux-ci, dotés d'une carrière garantie et

progressive, d'une retraite qui leur assure un maintien de la position sociale acquise après plusieurs décennies au service de l'intérêt général, ils sont les agents d'un service public d'éducation de qualité.

Le statut de l'enseignant fonctionnaire est pour nous d'abord une garantie pour les familles d'un enseignement de qualité sur tout le territoire, préservé des pressions exercées par des intérêts particuliers, des entraves liées au milieu social d'origine ou au quartier dans lequel grandissent nos élèves.

Avec la FSU, nous considérons que le statut de la fonction publique n'est pas un privilège mais au contraire un modèle sur lequel les salariés du privé peuvent prendre appui pour améliorer leurs conditions sociales. Ainsi, nous sommes porteur d'une volonté d'harmoniser les systèmes de retraites, non pas en les alignant sur le moins disant mais au contraire en les alignant par le haut.

D'autres organisations syndicales portent également ces revendications. Si le SNES-FSU, et sa fédération, la FSU, ne font pas partie d'une confédération, cela n'est pas le signe d'un corporatisme étroit, mais c'est la conséquence d'un choix stratégique majeur sans cesse re-

nouvelé par notre profession. Il trouve son origine en 1947, lorsque les salariés d'autres secteurs se sont divisés entre la confédération CGT et la confédération CGT-FO, le monde de l'éducation a refusé la division et a fait le choix de l'unité. A l'époque, la FEN est restée unie et n'a pas pris parti dans la scission du syndicalisme, estimant que l'unité des travailleurs de l'éducation était plus importante et plus efficace. La FSU est l'héritière de ce choix, et c'est toujours aujourd'hui la raison pour laquelle elle reste la fédération syndicale majoritaire dans l'éducation. D'où son nom : Fédération Syndicale Unitaire.

La FSU est de toutes les luttes sociales et sociétales, comme aujourd'hui sur la question des retraites. Elle est porteuse d'une proposition d'unification du syndicalisme de lutte et de transformation sociale, à destination de ses partenaires réguliers que sont les confédérations CGT et Solidaires, mais sans exclusive, considérant que la division est un ferment de faiblesse et de défaite.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions d'avoir fait le choix du SNES-FSU et de la FSU, le choix de l'unité et de l'action. Nous remercions ceux d'entre vous qui s'apprentent à nous rejoindre.



Publication du SNES Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 81/82 - s3aix@snes.edu

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : C. Chevé et C. Fuchs

Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 1219 S 05 476

Dépôt légal : 9 mars 2018 - ISSN 0395-384X - Tiré à 7000 exemplaires

